

Note synthétique
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

(art. L 2313-1 du CGCT : les budgets de la commune restent déposés à la mairie à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption...)

La présente note mentionne brièvement les résultats de l'exécution du budget de l'exercice 2025.

Recettes de fonctionnement : total 844 990 € (contre 893 623 € en 2024)

Les recettes de fonctionnement sont celles extraites du patrimoine ou de l'ensemble des taxes et dotations perçues. Les recettes réalisées sont notamment :

- Des ventes et prestations tirées du patrimoine pour 13 509 € (contre 25 118 € en 2024)

Principalement tirées des concessions de cimetière, des participations à l'emploi du fitness ou du repas du 3^{ème} âge, les insertions d'encarts publicitaires liés au bulletin municipal, des droits d'occupation du domaine public (des droits de pêche, présence de réseau électrique...).

- Des impôts et taxes perçues pour 578 418 € (contre 571 774 € en 2024)

Principalement occasionnées par les taxes habitation sur les résidences secondaires et foncière et l'attribution compensatrice de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie.

- Des dotations et subventions reçues pour 120 366 € (contre 146 367 € en 2024)

Principalement on retrouve l'ensemble des dotations de l'État comme la Dotations forfaitaire, la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) et le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA).

- Des autres produits et produits exceptionnels perçus pour 132 615 € (contre 90 237 € en 2024)

Concernent principalement, les revenus du patrimoine des locations de logements, des commerces, des gîtes et l'emplacement de l'antenne relais sur le château d'eau.

Sur un montant prévisionnel total de 865 080 €, les recettes de fonctionnement ont été réalisées pour 844 991 € soit 98% de ces prévisions budgétaires.

Dépenses de fonctionnement : total 757 074 € (contre 667 189 € en 2024)

Les dépenses de fonctionnement sont celles permettant le fonctionnement de l'administration et de l'entretien du patrimoine de la commune. Les dépenses réalisées sont notamment :

Des charges à caractère général pour 292 856 € (contre 286 556 € en 2024) et comprenant :

- les charges de fonctionnement de l'administration, avec notamment :

- les charges courantes sur les fluides, les fournitures en tous genres, les prestations de services informatique ou copieurs, l'entretien des matériels, assurance, taxe foncière, documentation et mesures d'archivage, télécoms, cotisation à des organismes et autres frais divers.

- les charges de fonctionnement sur le patrimoine et autres événements :

L'entretien des espaces verts, l'entretien des bâtiments et autres bâtiments publics, l'entretien de la voirie, les fêtes et cérémonies.

Des charges de personnel pour 152 784 € (contre 132 515 €) et comprenant principalement :

- les salaires et charges sociales des 4 agents communaux.

Des charges de gestion courante pour 272 928 € (contre 269 948 € en 2024) et comprenant notamment :

- Les indemnités versées au maire et aux 3 adjoints,

- la contribution au service d'incendie, au syndicat intercommunal pour le regroupement pédagogique (SIRP), SMEP PNR et le syndicat intercommunal du collège de Faremoutiers.

Des charges financières pour 13 070 € (contre 14 095 € en 2024)

- représentent les charges des intérêts de la dette

Sur un montant prévisionnel total de 865 080 €, les dépenses de fonctionnement ont été réalisées pour 757 074 € soit 88% de ces prévisions budgétaires.

Dépenses d'investissement : total 421 249 € (contre 721 179 € en 2024)

Les dépenses d'investissement sont celles qui vont enrichir le patrimoine de la commune. Les dépenses réalisées sont notamment :

Le remboursement de la dette pour 59 066 € (contre 59 662 € en 2024)

- des dépenses liées au remboursement du capital de la dette

Des achats de matériels et travaux pour 248 472 € (contre 287 694 € en 2024)

- concernent principalement :

- achat d'une parcelle A 918 rue de Méroger
- travaux du plafond de l'église
- travaux d'accès mobilité réduite salle des fêtes
- travaux d'aménagement d'un logement en T3
- remplacement de la vidéo surveillance de la mairie
- remplacement de l'armoire frigorifique épicerie
- travaux de trottoirs
- travaux sur l'éclairage public
- achat d'un souffleur à dos
- l'achat d'une armoire ignifuge
- remplacement des tapis (matériel sportif)

Des travaux en cours pour 113 712 € (contre 244 165 € en 2024)

- les travaux concernent l'aménagement du terrain multisports

Sur un montant prévisionnel total de 634 669 €, les dépenses d'investissement ont été réalisées pour 421 249 € soit 67% de ces prévisions budgétaires.

Recettes d'investissement : total 388 443 € (contre 684 688 € en 2024)

Les recettes d'investissement sont celles venant notamment de financements extérieurs. Les recettes réalisées sont notamment :

Des dotations fonds divers et réserves pour 229 115 € (contre 370 006 € en 2024)

- recettes liées principalement du FCTVA, de la taxe d'aménagement sur les constructions et de l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Des subventions d'investissement pour 91 230 € (contre 308 012 € en 2024)

- subvention reçue de la part du Département de Seine et Marne, du SDESM et de l'Etat (DETR) dans le cadre des opérations de travaux.

Des opérations d'ordre pour 7 715 € (contre 6 670 € en 2024)

- des écritures comptables liées aux amortissements

Le recours à l'emprunt pour 60 000 €

- achat d'une parcelle de terrain rue de Méroger

Sur un montant prévisionnel total de 634 669 € les recettes d'investissement ont été réalisées à 388 443 € soit 54% de ces prévisions budgétaires.

BILAN :

Dépenses de fonctionnement réalisées	757 073,72	1
Recettes de fonctionnement réalisées	844 990,89	2
Excédent de fonctionnement reporté (N-1)	100 000,00	3
Résultat de la section de fonctionnement : excédent 4 = 2 + 3 - 1	187 917,17	4

Dépenses d'investissement réalisées	421 249,39	5
Recettes d'investissement réalisées	388 443,32	6
Excédent d'investissement reporté (N-1)	198 400,49	7
Résultat de la section d'investissement : excédent 8 = 6 + 7 - 5	165 594,42	8
Excédent global toutes sections	353 511,59	

Restes à réaliser :

- dépenses : 112 296,49 €

- recettes : 26 865,00 €

Commentaires :

L'année 2025 a permis d'achever le terrain multisport (dernier projet contenu dans le Contrat Rural pour une enveloppe de 500 000 € HT sur 4 ans avec 70% de subvention de la Région IDF et du Département).